

Mission Quartiers Anciens Lyon 1^E/3^E/7^E

PROJET DE QUARTIER
LYON GUILLOTIERE

PROJET DE QUARTIER
LYON MONCEY-VOLTAIRE

NOTE DE CADRAGE / PRIORITES 2012 PROGRAMMATION CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE LYON MONCEY-VOLTAIRE / GUILLOTIERE

Eléments contextuels

Les quartiers Moncey-Voltaire (3^{ème}) et Guillotière (7^{ème}) sont classés en Zone Urbaine Sensible, «ZUS de la Guillotière», du fait d'une concentration forte de difficultés sociales et urbaines : habitat dégradé, population en grande difficulté, cadre de vie à améliorer.

Traités de manière distincte les années précédentes, le projet territorial de Moncey-Voltaire et celui de la Guillotière bénéficient aujourd'hui d'une volonté d'intervention conjointe. En effet, l'existence de problématiques communes à ces deux secteurs encourage la prise en compte des enjeux sociaux, urbains et économiques à l'échelle d'un projet territorial global, correspondant aux quartiers « Moncey-Voltaire / Guillotière ». Cette note de cadrage commune aux trois quartiers s'inscrit donc dans ce contexte de réorganisation du pilotage de projet territorial.

Les priorités de développement social et urbain de ce territoire ont été formalisées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Lyon signé le 27 juin 2007 pour la période 2007-2009 entre la Ville de Lyon et ses partenaires. Après une prolongation en 2010 et en 2011, les CUCS sont prorogés jusqu'en 2014 et font l'objet d'avenants qui seront signés par les partenaires du CUCS fin 2011.

Une démarche de bilan partagé et d'actualisation du diagnostic territorial a été engagée en 2010 avec les porteurs de projets sur les thématiques du CUCS en vue de cette future contractualisation.

Une déclinaison locale de ces avenants à travers la rédaction d'un projet de territoire Moncey-Voltaire/Guillotière sera conduite. Les opérateurs du CUCS, les acteurs associatifs et institutionnels sur le territoire seront par conséquent de nouveau associés pour co-construire et partager les nouvelles priorités pour le territoire dans les années à venir au cours de l'année 2012.

Les actions proposées lors de cette programmation 2012 devront privilégier :

- la cohérence de l'offre de services et la complémentarité des actions,
- la consolidation du partenariat local et l'émergence d'actions communes pour les quartiers Moncey-Voltaire (3ème) et Guillotière (7ème),
- l'implication des habitants dans la mise en œuvre des projets,
- la prise en compte des enjeux de prévention et de lutte contre les discriminations.

Les axes prioritaires pour la programmation 2012

La programmation 2012 s'inscrit dans le travail engagé dans l'élaboration des avenants thématiques du CUCS 2011-2014. En cohérence avec les apports issus de cette démarche et avec les objectifs fixés dans les deux schémas de développement territorial de Moncey-Voltaire et de la Guillotière, les axes prioritaires pour cette programmation sont les suivants :

Socio éducatif

- Poursuivre l'adaptation d'une offre de loisirs complémentaire, variée et accessible en direction des 3-16 ans et renforcer les projets favorisant le réseau de partenaires professionnels intervenant sur ce champ. Le développement d'actions hors les murs est encouragé dans ce sens, ainsi que la mobilisation de dispositifs (chantiers jeunes, VVV).
- Consolider la fonction parentale, d'une part en favorisant l'implication des parents dans la conception et la mise en œuvre des projets et d'autre part en soutenant les actions permettant le lien parents/enfants.
- Poursuivre la mise en œuvre d'actions favorisant la mixité des publics (mixité sociale et de genre) et soutenir le développement de l'accueil en centres de loisirs pour les enfants porteurs de handicap.
- Mener une approche globale et continue de l'enfance-jeunesse et encourager la mise en place de passerelles entre les différents secteurs d'accueil et d'activité.
- Favoriser les actions articulant les objectifs du champ éducatif et de la santé (articulation ASV / PEL et ASV / PRE).
- Poursuivre les actions menées auprès du public collégien permettant la prise en charge des jeunes qui en ont le plus besoin, et accompagner leur famille.

Lien social et initiatives habitantes

- Encourager la mise en œuvre de projets à dimension sociale, portés par les habitants, et ce, en mobilisant le FIL (Fond d'Initiative Locale...) ou d'autres dispositifs existants sur divers champs.
- Favoriser les événements fédérateurs et créateurs de lien social entre habitants et voisins.

Culture

- Renforcer les actions permettant de mieux repérer et valoriser la diversité de tous les habitants du territoire par des formes culturelles et artistiques variées.
- Encourager la mise en œuvre d'actions culturelles en coopération avec les habitants et notamment avec le public le plus éloigné des pratiques culturelles. Des éléments précisant la méthode pour aller au contact des publics fragiles sont attendus.
- Investir les espaces publics, notamment ceux en transition, comme des lieux propices à des manifestations culturelles et artistiques.

- Développer les actions partenariales de territoire dont une avec une institution signataire de la charte de coopération culturelle de la Ville de Lyon.

Santé et accès aux soins

- Développer les modalités d'accompagnement des personnes dans les démarches d'accès aux soins : ouverture de droits, bilan santé, parcours de soin.
- Consolider le réseau de professionnels de la santé du secteur privé et public.
- Renforcer et développer les actions menées autour de l'accompagnement des mères isolées.
- Développer une démarche partenariale et des actions collectives en éducation pour la santé auprès des jeunes (en lien avec le PEL et le PRE).
- Favoriser la prise en compte des problématiques de santé mentale, notamment par la mise en œuvre d'un Conseil Local de Santé Mentale 3^{ème} avec les partenaires et la mairie d'arrondissement.
- Renforcer la coordination du réseau pour l'accessibilité aux soins dans une approche interculturelle de la santé.

Insertion sociale et professionnelle, notamment des jeunes

- Renforcer les actions de prévention et d'insertion professionnelle des 16/25 ans. Le développement d'actions hors les murs est encouragé dans ce sens.
- Favoriser les dynamiques partenariales entre acteurs du champ éducatif, socio-éducatif, de l'insertion et de la prévention pour un accompagnement continu, adapté et diversifié du public jeune et jeune adulte.
- Encourager les projets permettant de diversifier et de dynamiser les parcours d'insertion professionnelle et ce, afin de toucher les publics les plus fragiles.
- Renforcer les actions de mise en situation de travail et de formation dans la démarche d'accompagnement.
- Mobiliser le support culturel comme levier complémentaire à ceux traditionnellement liés à l'emploi, dans les parcours d'insertion professionnelle des personnes, en lien avec la Mission Insertion Culture d'ALLIES.

Insertion par l'activité économique et développement économique

- Poursuivre la reconquête et la réhabilitation des locaux d'activités en RDC en favorisant notamment l'implantation de commerces et services de proximité qui répondent aux besoins de la population.
- Soutenir et aider les personnes en cours de création d'activité économique, habitant sur Moncey- Voltaire / Guillotière ou souhaitant s'y implanter.

Cadre de vie, GSUP, Habitat

- Mettre en place des actions favorisant le maintien ou l'accès au logement pour tous.
- Poursuivre les actions de « résidentialisation » et de requalification des parties communes et « pieds d'immeubles » du patrimoine ancien public et privé de ces quartiers.

- Soutenir les actions d'optimisation de gestion (entretien, maintenance et veille sociale dans unités résidentielles) des espaces publics et des parties communes des immeubles des parcs publics et privés.
- Associer les habitants à l'amélioration du cadre de vie et les sensibiliser sur leur rôle dans la qualité de l'environnement, notamment dans le cadre des créations de comités de locataires et conseils syndicaux.



De manière à pouvoir évaluer précisément les effets des actions programmées, les projets devront mentionner les indicateurs de mesure et les résultats attendus au regard des priorités développées dans la présente note de cadrage.

Avant tout dépôt de projet, merci de contacter l'équipe territoriale du Projet Moncey-Voltaire/Guillotière au 04.78.62.06.07 afin qu'une **présentation préalable du projet** puisse avoir lieu avec un membre de l'équipe.

Contacts équipe en fonction des thématiques :

Habitat / Cadre de vie: Isabelle Nardou-Thimonet (isabelle.nardou-thimonet@mairie-lyon.fr)

Développement économique : Jean-Luc Tardy (jean-luc.tardy@mairie-lyon.fr)

Projet Educatif Local : Philippe Maurin pour le 3ème (philippe.maurin@mairie-lyon.fr) et Christine Degeorges pour le 7^{ème} (christine.degeorges@mairie-lyon.fr)

Lien social : Myriam Nicolas (myriam.nicolas@mairie-lyon.fr)

Santé : Carène Labry (carene.labry@mairie-lyon.fr)

Culture : Sophie Lacroix (sophie.lacroix@mairie-lyon.fr)

Insertion : Laila Malouane pour le 3^{ème} (laila.malouane@mdef-lyon.fr) et Nathalie Miquel pour le 7^{ème} (nathalie.miquel@mdef-lyon.fr)

Insertion/culture : Myriam Albet (myriam.albet@mdef-lyon.fr)

Calendrier de la programmation 2012 (à titre indicatif et susceptible de modifications)

18 octobre 2011

Envoi par la Ville de Lyon des différents appels à projets (lien social, insertion, culture, PEL...)

10 novembre 2011

Date limite de dépôt par les opérateurs des fiches-action 2012 et des bilans intermédiaires des actions menées en 2011 (le cas échéant)

Novembre – décembre 2011

Rencontres opérateurs/financeurs : présentation orale par les opérateurs des actions déposées dans le cadre des appels à projets pouvant faire l'objet de financements au titre du contrat urbain de cohésion sociale ou de droit commun

Décembre 2011- janvier 2012

Rencontre entre financeurs du contrat urbain de cohésion sociale afin de procéder à des arbitrages définitifs pour certaines institutions, indicatifs pour d'autres

Février 2012

Réunion d'arbitrage (co-présidée par l'Adjoint au Maire de Lyon à la politique de la ville et le Préfet délégué pour l'égalité des chances)

Février – mars 2012

Communication aux opérateurs des montants arbitrés et constitution des dossiers administratifs complets d'instruction des demandes de subventions

Mai- juin 2012

Vote par le conseil municipal de Lyon de la programmation du contrat urbain de cohésion sociale (pour les subventions Ville de Lyon) suivi de l'envoi des courriers de notification des subventions